

Procédure pour les sessions BNSSA 2019 en Gironde

Note à l'attention des Organismes de Formation et du jury

1. Les textes réglementaires

- Arrêté du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié, fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA).
- Circulaire du 25 octobre 2011 relative aux modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)

2. Les piscines d'accueil

Piscine	Adresse	Caractéristiques	Organismes de formation associés	Créneau disponible
Arcachon	4 Rue du Stade Mateo Petit, 33120 Arcachon	- 25 m x 4 couloirs	- SSBA	Lundi matin
Bègles	2-14 Rue Carnot, 33130 Bègles	- 25 m x 4 couloirs	- Sauveteurs Béglais	Lundi matin
Bordeaux (Tissot)	46 rue Léon Blum, 33000 Bordeaux	- 25 m x 6 couloirs - salle disponible	- BM2S	Mardi matin
Le Bouscat	82 rue des Ecus, 33110 Le Bouscat	- 25 m x 5 couloirs - salle disponible	- US Bouscat natation	Lundi après-midi
Mérignac	68 Avenue du Truc, 33700 Mérignac	- 50m x 6 couloirs - salle disponible	- Sauvetage Mérignacais - Sauvetage Lacanau - APNES - STAPS - SNSM	Lundi (tout le bassin jusqu'à 16h ; puis 2 lignes)
Villeneuve d'Ornon	145 Route de Léognan, 33140 Villeneuve-d'Ornon	- 50 m x 8 couloirs - salle disponible pour l'épreuve des QCM	- ALASCA - Corps constitués - USGRD - STAPS - SNSM	Horaires variables

3. Ordre de déroulement des épreuves

En fonction des modalités d'examen (disponibilité des lignes d'eau, salle pour l'épreuve du QCM...), deux scénarios sont possibles :

Scenario 1	Scenario 2
- QCM + recyclage BNSSA des épreuves 1 et 3 - Épreuve 1 - Épreuve 2 - Épreuve 3	- Épreuve 1 + recyclage BNSSA - Épreuve 2 - Épreuve 3 + recyclage BNSSA - QCM (fin de matinée ou début AM)

Le choix du scénario retenu (1 ou 2) ainsi que le déroulement de l'épreuve QCM (salle ou gradins), lors de chaque session, est laissé à la discrétion du jury après conseil auprès de l'organisme de formation d'accueil et disponibilité de la piscine.

Le scénario retenu ainsi que le lieu du passage de l'épreuve QCM devront être communiqués aux candidats lors de leur convocation, par les organismes de formation.

Dans la mesure où 2 scénarios sont possibles, afin de garantir une équité entre les candidats et leur permettre aussi de passer l'ensemble des épreuves, **les résultats ne seront communiqués par le jury qu'à l'issue des 4 épreuves.**

Dorénavant, **aucune attestation de réussite ou de présence ne seront délivrées aux candidats** à l'issue de la session. L'attestation de réussite sera remplacée par un **arrêté de session** (candidats initiaux et recyclés) qui sera scanné et envoyé par mail aux organismes de formation dans les jours suivants la session. Cette démarche participe à obliger les candidats à récupérer rapidement leur diplôme et à fournir à l'employeur le diplôme plutôt que l'attestation de réussite. Le délais normal d'**émission des diplômes** est de **15 jours après l'examen.**

4. Détail des épreuves

4.1. Épreuve 1 : parcours de sauvetage de 100m

Extrait circulaire du 22 juin 2011 :

Elle consiste en un parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres, en bassin de natation, comprenant :

- un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface ;
- deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui ;
- une plongée dite en canard, suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1,80 mètre et 3,70 mètres de profondeur ;
- le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau.

La position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente et est située à 5 mètres au plus de la fin du parcours ; le mannequin doit être de modèle réglementaire, c'est-à-dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre. Lors du remorquage le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face visage du mannequin doit se trouver au-dessus du niveau de l'eau.

A chaque virage, le candidat doit toucher la paroi verticale du bassin ou un repère matérialisé. L'épreuve est accomplie sans que le candidat ne reprenne pied. Cependant, celui-ci est autorisé à prendre appui au fond, lors de la saisie et de la remontée du mannequin. Le candidat effectue l'épreuve en maillot de bain. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, dans les conditions prescrites ci-dessus, en moins de :

- **2 minutes et 40 secondes inclus, lors de l'examen ;**
- **3 minutes, lors de la vérification de maintien des acquis.**

Un délai minimum de 10 minutes de récupération doit être laissé au candidat avant de prendre part à une autre épreuve.

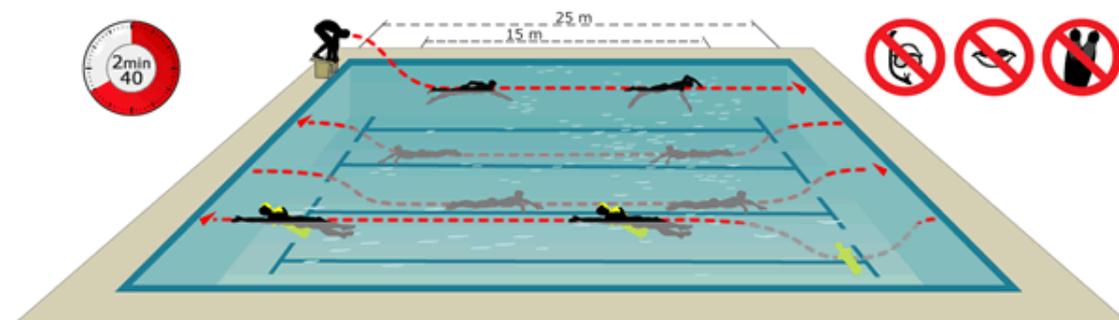


Schéma du parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres pour une piscine de 25 mètres

Remarque :

- Faire preuve d'impartialité et de rigueur sans oublier que le doute doit toujours bénéficier au nageur.
- Le jury doit être vigilant à ce que le mannequin soit bien placé entre 1,80 m et 3,70 m de profondeur. Le lieu du départ aura son importance par rapport à la profondeur du bassin.
- La matérialisation de la zone d'immersion complète (apnée) de 15 m se fera par des barres ou ligne d'eau en surface et des plots lestés (ou équivalent) au sol.
- Dans piscine de 25m : afin de ne pas avoir à lever et baisser les barres pour la matérialisation des apnées, la mise en place du parcours peut se faire sur 2 lignes d'eau.
- Dans piscine de 25 m ou 50 m : un juré pour 1 ou 2 lignes d'eau. Le nombre de candidats par départ pour donc être de 4 voir plus. Un membre du jury non affecté à une ligne d'eau sera désigné comme le chronométrateur en chef. Son rôle sera de donner le départ et de valider le temps des candidats proche du temps limite afin d'avoir une double prise de temps.

Ex : chronométrateur 1 (2'41,18), chronométrateur 2 (2'40,70) → temps retenu 2'40

- Matériels nécessaires : mannequins, plots lestés (ou équivalent), chronomètres, barres ou lignes d'eau.

4.2. Épreuve 2 : parcours de sauvetage de 250 m

Extrait circulaire du 22 juin 2011 :

Elle consiste en un parcours de sauvetage avec palmes, masque et tuba, en continu de 250 mètres, en bassin de natation :

- au signal du départ de l'épreuve, le candidat s'équipe dans ou hors de l'eau ;
- le candidat parcourt 200 mètres en palmes, masque et tuba en touchant le mur à chaque virage. A la fin du parcours de nage, il doit effectuer une immersion pour rechercher un mannequin situé à 5 mètres maximum du bord du bassin. Il repose sur une profondeur située entre 1,80 mètre et 3,70 mètres au plus. Cette recherche se fait après avoir touché l'extrémité du bassin ;
- le candidat remonte le mannequin dans la zone des cinq mètres. Il le remorque sur le reste de la distance du parcours. Le contact à l'extrémité du bassin est obligatoire lors du virage (bassin de 25 mètres) et à l'arrivée ;
- la remontée et le remorquage du mannequin se font sans utiliser l'anneau de celui-ci. Le remorquage s'effectue en position dorsale. Le candidat peut ne plus utiliser le masque et le tuba ;
- les 200 premiers mètres s'effectuent en utilisant l'ensemble du matériel (palmes, masque et tuba). Si le candidat rencontre une difficulté ou un défaut de matériel, il effectue la remise en place de celui-ci sans reprise d'appui ;
- lors du remorquage, le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face visage du mannequin doit se trouver au dessus du niveau de l'eau ;
- la position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente ;
- le mannequin doit être de modèle réglementaire, c'est-à-dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser l'épreuve en moins de **4 minutes et 20 secondes inclus**, dans les conditions prescrites ci-dessus.

Un délai minimum de **10 minutes de récupération** doit être laissé au candidat avant de prendre part à une autre épreuve.

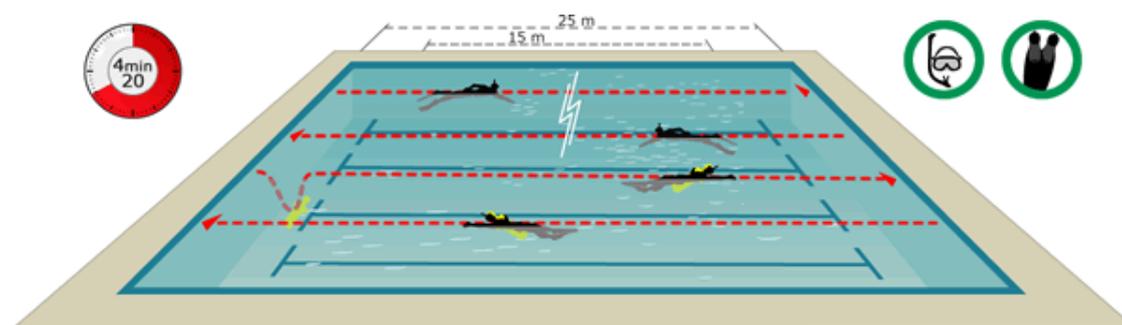


Schéma du parcours de sauvetage avec palmes, masque et tubas, en continu de 250 mètres, pour une piscine de 25 mètres.

Remarque :

- Faire preuve d'impartialité et de rigueur sans oublier que le doute doit toujours bénéficier au nageur.
- Le jury doit être vigilant à ce que le mannequin soit bien placé entre 1,80 m et 3,70 m de profondeur. Le lieu du départ aura son importance.
- Dans piscine de 25 m ou 50 m : un juré pour 1 ou 2 lignes d'eau. Le nombre de candidats par départ pour donc être de 4 voir plus. Un membre du jury non affecté à une ligne d'eau sera désigné comme le chronométreur en chef. Son rôle sera de donner le départ et de valider le temps des candidats proche du temps limite afin d'avoir une double prise de temps.

Ex : chronométreur 1 (4'21,18), chronométreur 2 (4'20,70) → temps retenu 4'20

- Matériels nécessaires : mannequins et chronomètres.
- Le port du masque, du tuba et des palmes est **obligatoire** tout au long de l'épreuve quelle que soit la performance réalisée. Bien qu'il soit indiqué dans l'arrêté que « *si le candidat rencontre une difficulté ou un défaut de matériel, il effectue la remise en place de celui-ci sans reprise d'appui* », une tolérance de 5 à 10 m peut être envisagée. Le candidat est responsable du bon fonctionnement de son matériel.
- Le masque Easybreath de chez Décathlon n'est pas autorisé
- Rappelé que le départ se fait matériel à la main (cf circulaire) et que le candidat s'équipe dans ou hors de l'eau.

4.3. Épreuve 3 : assistance en personne en difficulté

Extrait circulaire du 22 juin 2011 :

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant :

- *le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;*
- *la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;*
- *le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;*
- *après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.*

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

Remarque :

- Rappeler que l'épreuve se réalise en short et tee-shirt et que le tee-shirt doit être plutôt ample (coton : accepté ; lycra : sous réserve).
- Répartition des rôles : 1 ou 2 juré(s) joue(nt) le rôle de la victime, 1 juré (titulaire du certificat de compétences de formateurs de "PSE 1 et de PSE 2") valide l'épreuve, et le président de jury reste observateur.
- Pour la mise en place de la prise de dégagement, suite à une immersion, le sauveteur se laisse porter la prise (prise uniquement de face) par la victime.
- Pour le remorquage, le sauveteur remorque la victime sur au moins 10 m.
- Lors de la sortie de l'eau, selon la hauteur de la margelle, il est fortement recommandé que le candidat se fasse aider (par un autre candidat qui n'est pas évalué ou par un membre du jury) selon une technique à deux sauveteurs. Dans ce cas de figure, c'est le candidat en cours d'évaluation qui doit guider la manœuvre.
- Dans la mesure du possible le bouchon mettant entièrement la tête de la victime dans l'eau est à proscrire.

- Le candidat n'a aucune autre gestuelle à effectuer que celles lui permettant la vérification des fonctions vitales.

2 cas peuvent alors être envisagés :

- la victime est inconsciente et elle respire
- la victime est inconsciente et elle ne respire pas

Pour information, la prise de pouls n'est plus demandée et la situation de la victime consciente est abandonnée.

- Une attention particulière est portée sur la qualité du bilan complet et la réalisation d'une LVA (Libération des Voies Aériennes) correcte, faute de quoi l'épreuve ne sera pas validée.

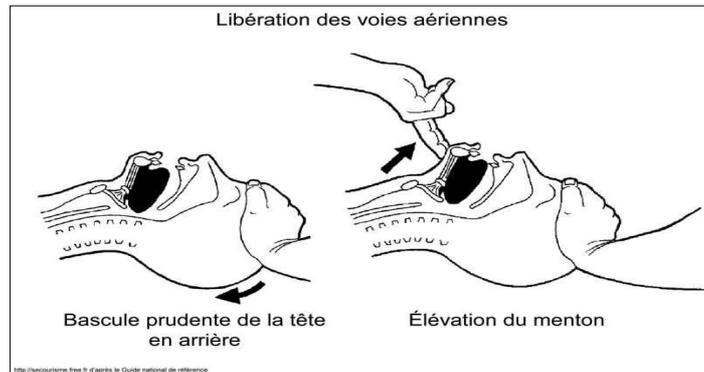
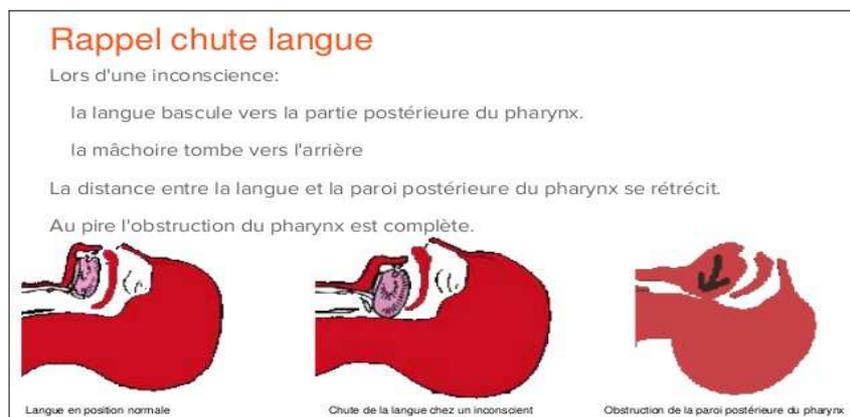


Schéma d'une LVA (Libérations des Voies Aériennes) correcte



Rappel de l'importance de réaliser une LVA correcte

4.4. Épreuve 4 : QCM

Extrait circulaire du 22 juin 2011 :

Elle consiste en un questionnaire à choix multiple (QCM) d'une **durée maximale de 45 minutes** durant laquelle, les questions posées doivent permettre d'appréhender les connaissances du candidat dans les domaines réglementaires et pratiques, faisant l'objet de diverses réglementations édictées par plusieurs départements ministériels.

Le QCM est composé d'un ensemble de quarante items.

Chaque item, formulé sous forme de question ou de propositions, est accompagné de trois à cinq réponses, dont **une au moins est juste**.

La **réponse** est considérée comme **correcte**, dès lors que le candidat a choisi **les seules bonnes réponses** à la question posée.

La réponse est considérée comme fausse lorsqu'elle est incorrecte ou incomplète ou en l'absence de réponse de la part du candidat.

Pour chaque réponse correcte, un point est attribué. Pour chaque réponse fausse, aucun point n'est attribué ou retiré.

La notation se fait sur un total de quarante points.

Pour être déclaré apte, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 30.

Déroulé de l'épreuve :

1. Les candidats ne gardent auprès d'eux qu'un stylo et un correcteur blanc (ni sac, ni téléphone même pour avoir l'heure).
2. Rappel des conditions réglementaires de réalisation de l'épreuve.
3. Distribution :
 - des modes d'emploi du QCM (rappel des principales consignes) ,
 - des questionnaires comprenant 40 questions (deux candidats côte à côte doivent recevoir un questionnaire d'une couleur différente),
 - et des grilles de réponses : les candidats devront reporter leurs réponses sur cetL'ensemble des documents distribués devront être rendus.
4. Pour anonymiser les copies, les candidats reportent sur leur grille de réponses leur numéro de candidat.
5. Lancement de l'épreuve :
 - durée minimale avant de rendre le QCM : 20 min,
 - durée maximale : 45 min ;
6. Durant l'épreuve, la surveillance devra être assurée de manière permanente et active. Tout candidat désirant aller aux toilettes devra être accompagné.
7. Si un candidat souhaite modifier sa réponse, il doit en informer un des surveillants pour la valider. Les questions portant des ratures ou des changements de réponses sans accord des surveillants ne seront pas comptabilisés. Ceci afin d'éviter la triche, c'est-à-dire les changements de réponses de dernières minutes lors de la restitution des copies.
8. A la fin de l'épreuve, le candidat remet sa grille de réponses et signe la feuille de présence QCM.
9. Correction des questionnaires par les jurés à l'aide du calque de correction :
 - 1 point par bonne réponse
 - attribution d'une note sur 40.
 - Pour rappel, le candidat doit obtenir au moins 30 points sur 40 pour valider l'épreuve.
10. Relevé d'anonymat par le président du jury.

Vérification de l'identité du candidat :

Une pièce d'identité (passeport, carte d'identité, permis de conduire, etc...) en cours de validité avec photographie sera demandée lors de l'accueil des candidats.